

Dans le cadre de l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire (Initiative mondiale en faveur du DIH), **l'Allemagne, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** ont le plaisir d'annoncer la tenue de l'événement suivant :

GROUPE DE TRAVAIL 2

# TROISIÈME CONSULTATION SUR LES COMMISSIONS NATIONALES DE DIH

*À l'intention des représentants des commissions et autres instances nationales de DIH ainsi que des spécialistes des ministères concernés dans les capitales*

LUNDI 9 FÉVRIER 2026

DE 9H30 À 13H00 (UTC+1)

FORMAT : EN PRÉSENTIEL (À GENÈVE) ET EN LIGNE (SUR ZOOM)

## Contexte

Les commissions nationales de DIH sont des organes consultatifs établis par les États pour promouvoir et mettre en œuvre le DIH au niveau national. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique de commission de DIH, elles sont généralement composées de représentants des principaux ministères chargés de la mise en œuvre et de l'application du DIH, et peuvent aussi comprendre des représentants de l'appareil judiciaire, des membres de la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, ainsi que des universitaires. Ces commissions étant des instances de dialogue pluridisciplinaire au sein desquelles experts et décideurs nationaux sont réunis pour examiner les questions prioritaires qui se posent en matière de respect du DIH, elles constituent un puissant levier au service de cette branche du droit.

Dans le cadre d'une série de consultations régionales organisées en 2025, les États ont été invités à se demander s'ils mettaient pleinement à profit le pouvoir d'influence de leur commission nationale de DIH pour faire en sorte que ce dernier soit compris, mis en œuvre et respecté en tout temps et dans toutes les situations de conflit. Il est clairement ressorti des discussions que les États dotés d'une commission de DIH active et efficace sont conscients de la valeur ajoutée qu'elle apporte, mais que de manière générale le potentiel des commissions demeure insuffisamment exploité. Par ailleurs, les représentants des commissions ont échangé leurs points de vue sur les difficultés qui entravent leur capacité à exploiter au mieux ce potentiel : mandats limités, difficultés d'accès aux enceintes de prise de décisions, ressources insuffisantes sur les plans humain et financier, mouvements fréquents au sein

des commissions en raison notamment du taux de rotation élevé parmi les représentants gouvernementaux, ou encore relégation du DIH au second plan des préoccupations politiques sont autant d'obstacles qui ont des répercussions sur les attentes des commissions et les résultats de leur action. L'environnement opérationnel dans lequel elles évoluent peut aussi avoir une incidence sur leur travail : comme l'ont signalé plusieurs d'entre elles, une commission de DIH dont le pays est en proie à des tensions internes, à une catastrophe naturelle, à une situation d'urgence, voire à un conflit armé se trouve en butte à des difficultés de fonctionnement supplémentaires.

Pour surmonter ces difficultés, de nombreux participants ont suggéré d'encourager le soutien entre pairs et d'élaborer de nouveaux outils (standards communs, orientations) qui viendraient compléter les ressources déjà mises à la disposition des commissions nationales de DIH. La mise à profit de la puissance collective des commissions de DIH, tant au niveau régional que mondial, a également été mentionnée à de nombreuses reprises. Des exemples de solutions innovantes mises en place par certaines commissions ont été jugées utiles pour d'autres commissions confrontées à des difficultés similaires. Dans toutes les régions, les États ont exprimé leur volonté de continuer à explorer de nouvelles pistes pour favoriser la coopération, les échanges et le soutien mutuel entre commissions.

Dans le prolongement de ces discussions régionales, la consultation visera à recueillir auprès des États des idées quant à la façon dont le groupe de travail sur les commissions nationales de DIH peut contribuer concrètement à satisfaire ces demandes. Les coprésidents souhaitent en particulier tirer des enseignements des vulnérabilités et de l'expérience unique des pays qui, du fait de leur situation géographique, sociopolitique ou humanitaire, sont confrontés à des défis opérationnels mais aussi à de nouvelles opportunités dans leurs efforts pour mettre en œuvre le DIH, et dont les mécanismes nationaux ont réussi à développer, en dépit des environnements extrêmement complexes dans lesquels ils opèrent, des stratégies d'adaptabilité, de résilience et d'innovation en faveur du respect du DIH qui pourraient servir à d'autres.

## Calendrier des précédentes consultations

- **7 mai 2025** (en ligne)  
Consultation avec l'ensemble des États
- **21 mai 2025, Varsovie** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre de la deuxième conférence régionale des commissions nationales européennes de DIH
- **2 juillet 2025, Brasilia** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre de la réunion des commissions et autres instances nationales de DIH de la région « Amériques »
- **12 août 2025, Manille** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre de la Conférence sur le DIH de 2025 pour la région « Asie-Pacifique »
- **25 septembre 2025, Abuja** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre de la réunion annuelle CEDEAO-CICR sur la mise en œuvre du DIH en Afrique de l'Ouest
- **3 décembre 2025, Pretoria** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre du 24<sup>e</sup> Séminaire régional sur le DIH pour les États de l'Afrique australe et les États insulaires de l'océan Indien
- **9 décembre 2025, Le Caire** (en présentiel)  
Consultation dans le cadre de la 13<sup>e</sup> Réunion des commissions nationales de DIH des États arabes

# Objectifs

La présente consultation visera les objectifs suivants :

- **Faire le point sur les progrès accomplis par le groupe de travail** : les participants seront informés des conclusions de la deuxième série de consultations qui se sont tenues entre mai et décembre 2025 dans le cadre de diverses réunions régionales de commissions nationales de DIH.
- **Donner l'occasion aux États et aux autres parties prenantes de réfléchir ensemble aux actions à entreprendre en réponse aux demandes issues des consultations régionales.** Les demandes que les coprésidents souhaitent examiner plus avant sont les suivantes :
  - définir de nouveaux engagements, des standards communs, des outils et des orientations quant au fonctionnement des commissions nationales de DIH, tout en respectant et préservant la diversité des commissions et la valeur ajoutée qu'elle représente. En guise de préparation aux discussions, les participants sont priés de bien vouloir prendre connaissance des guides pratiques existants spécialement conçus pour les commissions nationales de DIH (voir la section « Recommandations de lecture » du présent document) ;
  - encourager la coopération, les échanges et le soutien mutuel entre commissions nationales de DIH ;
  - renforcer les compétences techniques des membres des commissions nationales de DIH.

## Prochaines étapes

À la suite des trois premières séries de consultations, les États assurant la coprésidence du groupe de travail ainsi que le CICR formuleront des recommandations concrètes, qui seront soumises à l'ensemble des États pour être examinées de façon plus approfondie :

- Le **1<sup>er</sup> avril 2026**, une première version des recommandations de chaque groupe de travail sera envoyée à toutes les missions permanentes à Genève et publiée sur le site web [L'humanité dans la guerre](#).
- La **quatrième série de consultations** se tiendra **du 4 au 6 mai 2026** dans un **format hybride**. Au cours de ces rencontres, tous les États seront invités à faire part de leurs commentaires sur la première version des recommandations. La discussion se déroulera dans l'ordre des groupes de travail.
- Le **1<sup>er</sup> juin 2026**, une deuxième version des recommandations de chaque groupe de travail sera envoyée à tous les États et publiée sur le site web [L'humanité dans la guerre](#).
- La **cinquième série de consultations** se tiendra **du 22 au 26 juin 2026** dans un **format hybride**. Tous les États seront invités à faire part de leurs commentaires finaux sur les recommandations. À l'issue de ces consultations, les coprésidents et le CICR finaliseront les recommandations de chaque groupe de travail, en vue de les présenter à l'ensemble des États au cours du second semestre de 2026.

## Participants

- La consultation se tiendra dans un format hybride permettant la participation en présentiel ou en ligne.

- La consultation sera **ouverte à tous les États intéressés**. Le choix des participants devrait se porter de préférence sur des représentants gouvernementaux en poste dans les capitales qui siègent à la commission de DIH de leur pays, et/ou sur des experts dotés d'une solide expérience de la mise en œuvre et de la promotion du respect du DIH au niveau national. La participation de représentants des missions permanentes à Genève et de membres de Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge investis dans la commission de DIH de leur pays est également encouragée.
- Chaque délégation devra compter parmi ses membres au moins un représentant du gouvernement national.
- Les inscriptions pourront se faire jusqu'au **jeudi 5 février 2026** inclus, au moyen du [formulaire prévu à cet effet](#).

## Modalités d'organisation

- Les langues de travail seront **l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe**. Des services d'interprétation simultanée seront fournis.
- Nous prions les participants de bien vouloir limiter la durée de leurs interventions à **quatre minutes**, afin que chacun ait la possibilité de s'exprimer. Au terme de la consultation, et une fois que tous les participants souhaitant s'exprimer auront pu le faire, les États et les autres participants auront l'occasion de débattre des idées proposées par d'autres intervenants.
- Pour préparer leurs interventions, les participants sont priés de se reporter aux **questions-guides** présentées dans l'ordre du jour ci-après.
- Tout au long de la consultation, les discussions devront rester **inclusives, constructives, non politisées et orientées vers la recherche de solutions**. Si, lors des consultations, les participants sont encouragés à faire part de la pratique en vigueur dans leur pays, ils sont priés de s'abstenir d'évoquer des situations spécifiques ou la pratique d'autres États.
- Afin de faciliter le travail des interprètes, nous invitons les participants à transmettre le texte de leurs déclarations d'ici au **5 février 2026**, par courrier électronique à l'adresse [ihinitiative@icrc.org](mailto:ihinitiative@icrc.org), avec en objet la mention « Commissions nationales de DIH – Consultation de février 2026 ». Nous encourageons également les participants à envoyer le texte intégral de leurs déclarations par courrier électronique à l'issue de la réunion. **Sauf demande expresse de confidentialité, ces déclarations seront publiées sur le site L'humanité dans la guerre.**
- La consultation sera enregistrée, mais l'enregistrement ne sera pas rendu public.

## Recommandations de lecture

- [Conseils pratiques pour faciliter le travail des commissions nationales de droit international humanitaire](#)
- [Les commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire : lignes directrices pour une mission réussie](#)
- [Une communauté en ligne pour les commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire \(en anglais\)](#)

# Ordre du jour

## Commissions nationales de DIH Troisième consultation

9 février 2026, de 9h30 à 13h00  
Humanitarium (CICR), 17 avenue de la Paix, 1202 Genève

\* Les horaires indiqués ci-dessous sont sujets à modification en fonction du nombre de déclarations.

Enregistrement / Login et connexion	9h00-9h30
Ouverture de la réunion et introduction	9h30-10h00
<b>Discussion</b>  Les États sont invités à échanger leurs points de vue sur les questions-guides ci-après. Des temps de pause seront planifiés en fonction du nombre d'interventions.	10h00-12h30
<b>Questions-guides</b>  <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Orientation commune :</b> Êtes-vous favorables à l'élaboration d'un document d'orientation commune pour l'ensemble des commissions nationales de DIH, comme certaines en ont fait la demande ? Dans l'affirmative, quels engagements communs destinés à améliorer l'action des commissions nationales de DIH pourraient y figurer ?</li><li><b>2. Coopération internationale :</b> Comment pourrait-on encourager la solidarité internationale et les échanges entre les commissions nationales de DIH ? Faudrait-il créer une instance dédiée (plateforme, organisation ou secrétariat) ou bien renforcer ou réformer les plateformes existantes ?</li><li><b>3. Suivi :</b> Par quels moyens pourrait-on s'assurer de l'efficacité des commissions nationales de DIH ?</li><li><b>4. Renforcement des capacités :</b> Par quels moyens pourrait-on renforcer les compétences des membres des commissions nationales de DIH ? Dans quel cadre les commissions pourraient-elles travailler ensemble à l'élaboration d'une boîte à outils accessible en ligne, qui comprendrait du matériel de formation, des modèles et un recueil de bonnes pratiques ?</li><li><b>5.</b> Avez-vous d'autres idées pour exploiter pleinement le potentiel des commissions nationales de DIH ?</li></ol>	
Observations finales et prochaines étapes	12h30-13h00